

Département
du Bas-Rhin

Arrondissement de
Strasbourg

Nombre de
conseillers élus :
29

Conseillers en
fonction :
29

Conseillers
présents :
25

**Extrait du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal**

Séance du mardi 6 avril 2021

Sous la présidence de Mme Cécile DELATTRE, Maire

III – EUROMETROPOLE DE STRASBOURG

2021-30 (4) : Pacte de gouvernance

**Document cadre pour les relations entre l'Eurométropole de Strasbourg
et ses communes**

Rapport au Conseil Municipal :

Les nouvelles dispositions de l'article L5211-11-2 du Code général des collectivités territoriales, issues de la loi du 27 décembre 2020 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, précisent qu'après chaque renouvellement général des conseils municipaux, le président de l'intercommunalité inscrit à l'ordre du jour du conseil un débat et une délibération sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre les communes et l'établissement public.

Ce document cadre doit permettre de définir les relations entre l'intercommunalité et ses communes membres.

Dans sa séance du 20 novembre 2020, le conseil de l'Eurométropole a décidé de l'élaboration d'un pacte de gouvernance qui sera soumis pour avis aux conseils municipaux des communes membres,

Un groupe de travail regroupant les Maires des communes de l'Eurométropole ainsi que les Présidents de groupe du conseil de l'Eurométropole a été réuni le 12 janvier 2021 et le 2 février 2021. Le document cadre joint est le résultat des réflexions menées par ce groupe de travail.

L'article L5211-11-2 du code général des collectivités territoriales précise que les conseils municipaux des communes membres peuvent rendre un avis sur le projet de pacte dans un délai de deux mois après la transmission de celui-ci aux communes.

Dans ce cadre, la Commune d'Oberhausbergen a mis en place un groupe de travail afin d'approuver ou proposer des amendements à ce projet de pacte de gouvernance intitulé « document cadre pour les relations entre l'Eurométropole de Strasbourg et ses communes ».

Le retour du groupe a mis en perspective les éléments suivants :

- Une nécessité d'informations complémentaires à écrire dans le pacte concernant :
 - o Les groupes de travail issus de la conférence des Maires,
 - o La contractualisation,
 - o Faire vivre le pacte durant le mandat.
- La création de nouvelles commissions thématiques, notamment l'animal dans la ville et la sécurité au sein de l'Eurométropole de Strasbourg.

Sur le besoin d'informations complémentaires, la Commune d'Oberhausbergen a sollicité l'Eurométropole de Strasbourg qui a fait les retours suivants :

- **Les groupes de travail issus de la conférence des Maires**

Les groupes de travail se réunissent sous l'impulsion des Vice-Présidents.es en charge de ces thématiques et en fonction de l'actualité, de l'avancement des projets et des besoins de concertation.

Les communes peuvent faire des propositions de groupe de travail à la Présidente ou aux vice-présidents.es en charge de la politique concernée.

- **La contractualisation Eurométropole / Commune**

La contractualisation est une nouveauté à l'Eurométropole.

Elle trouve son origine suite à la demande de nombreux Maires de disposer d'une visibilité sur les investissements de l'Eurométropole, dans le cadre de ses compétences, sur leur ban communal et pendant la durée du mandat.

Certains Maires du groupe de travail ont proposé d'intégrer à la contractualisation l'apport de chaque commune au bien commun qu'est l'Eurométropole.

Cette contractualisation sera co-construite avec chaque commune, autant sur la partie du diagnostic partagé (forces et faiblesses du territoire) que du champ de contractualisation.

Il y aura autant de contrats différents que de communes, en fonction de la volonté et de l'ambition de chaque commune. La contractualisation se fera sur la base du volontariat et ne conditionnera pas les aides ou appuis de l'Eurométropole.

C'est un outil parmi d'autres de transparence au service des communes.

- **Faire vivre le pacte durant le mandat**

Il s'agit de ne pas figer le document et de permettre d'y intégrer l'une ou l'autre nouvelle disposition, à la demande de la conférence des Maires, pendant toute la durée du mandat.

Un rapport d'activités sera également transmis aux Maires annuellement.

Au regard de ces compléments d'informations, le Conseil Municipal souhaite les ajouter en tant qu'amendements au projet de pacte de gouvernance.

Conformément au relevé de conclusions concernant le groupe de travail des maires qui s'est réuni à l'Eurométropole de Strasbourg le 2 février 2021, les avis et amendements des communes seront repris lors d'une réunion de synthèse mi-mai 2021 pour une adoption du pacte de gouvernance par le Conseil de l'Eurométropole en juin 2021.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L5211-11-2 ;

Vu la délibération du conseil de l'Eurométropole du 20 novembre 2020 ;

Vu le projet de pacte de gouvernance intitulé « Document cadre pour les relations entre l'Eurométropole de Strasbourg et ses communes » ;

Vu le présent rapport :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **PROPOSE** à l'Eurométropole de Strasbourg les amendements suivants :

- o Ajouts dans le projet de pacte de gouvernance :

▪ **Page 4 : Les groupes de travail issus de la conférence des Maires**

Les groupes de travail se réunissent sous l'impulsion des Vice-Présidents.es en charge de ces thématiques et en fonction de l'actualité, de l'avancement des projets et des besoins de concertation.

Les communes peuvent faire des propositions de groupe de travail à la Présidente ou aux vice-présidents.es en charge de la politique concernée.

▪ **Page 6 : La contractualisation Eurométropole / Commune**

Cette contractualisation sera co-construite avec chaque commune, autant sur la partie du diagnostic partagé (forces et faiblesses du territoire) que du champ de contractualisation.

La contractualisation se fera sur la base du volontariat et ne conditionnera pas les aides ou appuis de l'Eurométropole.

▪ **Page 6 : Faire vivre le pacte durant le mandat**

Le pacte pourra faire annuellement l'objet d'ajustements, à la demande de la conférence des Maires, pendant toute la durée du mandat, afin de répondre aux attentes réciproques des communes et de l'Eurométropole.

- **SUGGERE** la création de deux nouvelles commissions thématiques : l'animal dans la ville et la sécurité au sein de l'Eurométropole de Strasbourg ;
- **AUTORISE** Madame Le Maire à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

Adopté à la majorité
27 voix pour
2 abstentions (C. DUBOIS, JM. LOTZ)



Pour extrait conforme,
Le Maire,

Cécile DELATTRE

